

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1554

29 juillet 2010

SOMMAIRE

Abattoir Ettelbruck S.A.	74590	R. Neta S.A.	74583
Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF	74546	R. Neta S.A.	74583
AMB Fund Management S. à r.l.	74581	R. Neta S.A.	74583
Apex Services S.à r.l.	74585	R. Neta S.A.	74583
Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	74565	Rubens Holding S.A.	74584
Brabant Holdings S.A.	74578	Rubin Immobilière S.A.	74584
Euroclear Investments	74564	Rubin Immobilière S.A.	74585
Falstar International S.à r.l.	74565	Saipem Maritime Asset Management Lu- xembourg S.à r.l.	74586
Fondation Félix Chomé	74592	Salmon & Seafood Concept S.A.	74587
Galaxy Management Services (Luxem- bourg) S.A.	74589	Sanit Lux S.A.	74584
Glacier Re Holdings S.à r.l.	74578	Schengen Finance S.A.	74586
Isabelnet S.A.	74578	Secolux S.A.	74586
Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvi- sers	74579	Serilux S.à r.l.	74587
Lombard Odier Funds	74578	Société Luxembourgeoise M. Développe- ment S.à r.l.	74586
LX.Partners S.A.	74566	Spillwollek S.à r.l.	74587
Manageco S.A.	74567	Supertext Sàrl	74589
Mishal Finance S.A.	74567	The Wedding Company S.à r.l.	74589
Miskina Properties Luxembourg	74579	The Wedding Company S.à r.l.	74590
Porte de Pétange S.A.	74580	The Wedding Company S.à r.l.	74589
Prewos 1 S.A.	74580	The Wedding Company S.à r.l.	74590
Procastor Holding S.à r.l.	74587	Tined Holding S.A.	74585
Pudel S.à r.l.	74580	Tishman Speyer French Venture V S.à r.l.	74583
Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à. r.l.	74565	Tradobest S.A.	74579
Rhea	74584	TreeTop Asset Management S.A.	74590
Rica Sàrl	74584	TreeTop Asset Management S.A.	74590
R. Neta S.A.	74582	VDL Participations S.à r.l.	74591

Amber Trust S.C.A., SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.145.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting (hereinafter the "General Meeting") of the shareholders of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 412F, route d'Esch, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg, on 24 April 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 825 of May 30, 2002, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 87.145 (hereinafter the "Corporation").

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 6, 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 919 of April 30, 2009.

The General Meeting is opened under the chair of Mr Lorenzo Barcagioni, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Estelle Blonde-Bonilavri, professionally residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Christine Bourg, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the Agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of the articles of incorporation of the Company.

2.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That all shares being issued in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each of the registered shareholders of the Corporation by registered mail on April 30, 2010.

IV.- That, according to the attendance list, out of 36,513.065 shares in issue, 21,522.52 shares are present or represented.

V.- That pursuant to Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may only validly deliberate on the agenda, if at least 50% of the issued share capital is represented.

VI.- That, consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, took the following resolutions by more than two thirds of the votes and with the consent of Amber Trust Management S.A.:

First Resolution

The General Meeting decides to approve all the amendments to the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as an investment company with a fixed capital, as defined in article 72-3 of the law of 10th August, 1915, and registered as a specialised investment fund governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007") as such law may be amended or supplemented from time to time, under the name of "AMBER TRUST S.C.A., SICAF - SIF" (the «Company»).

Art. 2. The Company shall be of limited duration with a term ending on 24 April 2012.

Art. 3. The object of the Company is the investment of the funds available to it in securities of any kind and other permissible assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the Law of 2007.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established in Luxembourg by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. (a) The authorised capital of the Company is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-) divided into one Manager's share with no nominal value held by the Manager, sixty thousand (60,000) Ordinary Shares with no nominal value and ten thousand (10,000) Participating Shares with no nominal value (the Participating Shares and the Ordinary Shares together being hereafter referred to as the «Shares»).

Shares are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 2007 and the Company will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law («Eligible Investors»).

Ordinary Shares can be available in two classes: as an institutional investor share or as a normal share as determined by the Manager. Ordinary Shares are reserved to Eligible Investors. Institutional investors' shares may only be owned by institutional investors who qualify as such according to the Law of 2007. Institutional investors' shares and normal shares shall have the same rights, except that they may be offered subject to different minimum investment amounts.

(b) The issued capital of the Company is set at one hundred nine thousand three hundred and five Euros and eighty cents (109,305.80 EUR), represented by one fully paid manager's share with no nominal value and by twenty six thousand five hundred twelve point nine sixty seven (26,512.067) fully paid Ordinary Shares and by ten thousand (10,000) fully paid Participating Shares with no nominal value.

The number of outstanding Shares shall be adapted at the request of the Manager, if and when the Company decides to cancel Shares pursuant to article 8 hereof.

(c) During the Commitment Period (as defined below) and thereafter as provided in d), the Manager may issue all or part of the Ordinary Shares up to the total authorised capital on a cash and on a term basis (the total subscription by an investor on a cash and term basis being referred to hereafter as «Commitment») and may determine one or more closing and payment dates for investors the subscription of which shall have been accepted (the first such closing and payment date being referred to herein as the «First Closing»). The period of this authority may be extended by the General Meeting from time to time. Subscriptions on a term basis shall only be final on the day of the complete payment of the subscription price for those Shares (including par value and capital premium after actualisation). The Manager is authorised to determine the respective percentage of a subscription that needs to be made on a cash and term basis.

«Commitment Period» means the period extending from the First Closing until the earlier of:

(i) the date when all term subscriptions received by the Company shall have been drawn down and paid to the Company, or

(ii) the second anniversary of the Last Closing. The Manager may accept subscriptions both on a cash and on a term basis at one or more closings until a date not later than six months after the First Closing (the date of such last closing being referred to herein as the «Last Closing»).

The Manager may postpone the Last Closing with the consent of the holders of at least 75% of the Ordinary Shares.

(d) At the end of the Commitment Period, all term subscriptions not drawn down will be released from any further obligation to the Company for new investments including additional investments in companies in which the Company has already made an investment in («Portfolio Companies») provided that the Manager may continue to issue Ordinary Shares and may draw on term subscriptions that have not yet been called, until the authorisation limit in order to fund the Company's operating expenses. The Shareholders, by General Meeting, may resolve with the approval of the Manager to extend the Authorisation Limit to such further date as they may determine.

(e) Subject to the provisions set out hereunder, the Ordinary Shares shall be issued at an initial price of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, including the par value of two Euro (EUR 2.-) and a capital premium of nine hundred ninety-eight Euro (EUR 998.-) per Ordinary Share (the «Initial Price»).

Investors, the subscriptions of which have been accepted on the First Closing (referred to as the «Initial Investors») will be required to pay the Initial Price per share for their cash and term subscriptions.

Investors the subscriptions of which have been accepted after the First Closing until the Last Closing inclusive (referred to as the «New Investors»), will be required to pay, at the time their subscription is accepted, the same percentage of their cash and term subscriptions as has already been drawn down from the Initial Investors plus an interest payment (the «Actualisation Interest») (which will be in addition to their Commitment), calculated in each case by applying an interest rate equal to the offered rate for six months Euro inter-bank deposits in the London inter-bank market («6 months London inter-bank»), as published at 11.00 a.m. (London time) on the First Closing by Reuters plus one per cent (1%), from the date of each draw down of Commitments from the Initial Investors to the date of the corresponding draw down from the relevant New Investors, to the aggregate Initial Price of Ordinary Shares to be issued to the relevant New Investor at the relevant closing; provided, however, that if the Manager determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially between the date of the First Closing and the date of such later closing, then the Manager will change the subscription price for Ordinary Shares offered at any subsequent closing to a price that is based on the Net Asset Value as of such later closing date; in which case all such Ordinary Shares issued on the same

day shall be identified and recorded according to their issue date. The Actualisation Interest shall be calculated based on the actual number of days elapsed. This Actualisation Interest amount is recorded in a special account called «Capital Premium-Actualisation» and is available to the same extent and for the same purpose as the capital premium.

Following the last Closing, Ordinary Shares shall be issued upon subsequent draw downs at a subscription price based on the Net Asset Value per Share which may be increased by the appropriate charges as provided in the private placement memorandum (subject to what is provided in case of default as provided for in (f) hereunder).

(f) The subscription price for each Ordinary Share determined as provided in e) above, is payable on the draw down date determined by the Manager and notified by the Manager to subscribers upon fifteen business days prior written notice. Draw downs shall be paid by subscribers on a pro-rata basis with respect to their Commitments. In case of default by any subscriber of the payment due on any draw down date, the relevant subscription will be subject to interest (referred to as the «Default Interest») without further notice at an interest rate equal to 6 months London inter-bank, as published as at 11.00 a.m. (London time) on the relevant draw down date by Reuters plus three per cent (3%) until the date of full payment. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant draw down date inclusive and the relevant payment date exclusive.

If within 30 business days following a formal notice served by the Manager, the defaulting subscriber has not paid the full subscription price due inclusive the Default Interest, all the shares registered in the name of the defaulting subscriber will automatically become default shares. Such default shares will have their voting rights suspended and will only have the right to a total distribution (if and when made) equal to the issue price paid on such shares minus any write-downs in the value of portfolio investments of the Company for such time as there remain default shares of the relevant subscriber.

(g) Each time the Manager shall elect to render effective in all or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, this article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the Manager shall take or authorise any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

(h) The minimum subscribed capital, increased by the share premium of the Company, which must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law shall be equal to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

(i) An amount equal to maximum 3% of the aggregate Commitments may be paid by the Company to agents active in the placing of the Ordinary Shares at such time as the Manager may agree with such agents.

Art. 6. Ordinary Shares may not be transferred, pledged or assigned prior to the end of the Commitment Period, except with the written agreement of the Manager. This prohibition is subject to exceptions in case of transfer of Ordinary Shares to the ultimate holding company of the selling Shareholder (the «Seller») or to an undertaking that is directly or indirectly controlled by the Seller or by the ultimate holding company of the Seller, provided that any such transfer or assignment shall not release the transferor or assignor from liability to the Company to pay the balance of such transferor's or assignor's Commitment to the Company.

An undertaking is controlled (the «Controlled Undertaking») by another undertaking (the «Controlling Undertaking») if the Controlling Undertaking owns directly or indirectly sufficient interests in the Controlled Undertaking giving it more than 50% of the voting rights in the Controlled Undertaking, and/or, when the Controlled Undertaking is an undertaking for collective investments, in the management company thereof.

«Ultimate holding company» means the company which, either directly or indirectly is the ultimate beneficiary of the control of an undertaking.

After the end of the Commitment Period, Ordinary Shares may be transferred, pledged or assigned only with the written consent from the Manager, which consent shall not be unreasonably withheld. Any transfer, pledging or assignment of Ordinary Shares is subject to the purchaser, pledgee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer, pledge or assignment, all outstanding obligations of the Seller under the Subscription Agreement entered into by the Seller.

The Participating Shares are freely transferable prior to the date on which a first distribution shall have been declared on them (the «Relevant Date»). The Participating Shares are freely transferable after the Relevant Date and may be freely pledged or assigned at any time provided the purchaser, pledgee or assignee thereof fully and completely agrees in writing to be held jointly liable with the Seller of the obligations of Participating Shareholders pursuant to article 23 of the articles of incorporation.

The Manager's share, the Ordinary Shares and the Participating Shares are issued in registered form only. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Manager or by one or more persons designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by

him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Ordinary Shares, as applicable, the written agreement of the Manager and/or the written assumption by the purchaser, pledgee or assignee as provided for hereabove and, in case of transfer of Participating Shares, the written agreement by the purchaser, pledgee or assignee as provided for hereabove, and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

Shares may be redeemed compulsorily, in accordance with article 9 hereof, (i) if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor or more generally (ii) following a transfer of such Shares which has been made in breach of the articles of incorporation.

The Manager may decide to cancel Shares repurchased pursuant to article 8 hereof.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Art. 8. The Company does not repurchase its shares upon the request of the shareholders.

The Company may however, upon decision of the Manager, repurchase at any time its own shares within the limits provided for by law or reimburse to the shareholders all or part of capital premium. Any repurchase of shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves. For the purpose of this provision, «free reserves» comprises all reserves of the Company including capital premium and the Actualisation Reserve but excluding the reserve required by law.

Any such repurchase will be considered a distribution for the purpose of determining the rights of the holders of Ordinary Shares and Participating Shares to participate in such repurchase and the rules of article 22 shall be applicable thereto.

Any share repurchased by the Company may not be reissued and may be cancelled by decision of the Manager.

Art. 9. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body which ownership may be considered as detrimental to the Company or which would not qualify as Eligible Investor.

For such purposes the Company may:

- a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by such person,
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in such persons and
- c) where it appears to the Company that any such person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties as the Manager may require, compulsorily purchase from any such shareholder all or part of the shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed as to such shares in the Register.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount based on the net asset value determined on a reasonable basis which is not detrimental to other shareholder and the Company in case of Ordinary Shares and the Participating Shares value in case of Participating Shares.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares, such payment being deferred until the close of the liquidation of the Company, and will be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

d) decline to accept the vote of any such person at any meeting of shareholders of the Company.

Art. 10. The net asset value (the «Net Asset Value») of the Company and of each class of the Ordinary Shares and the Participating Shares shall be determined as often as the Manager may think useful, but in no instance less than once in any quarter (every such day for determination of the Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»).

The Company will compute the Net Asset Value per class as follows: These classes of Shares participate in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular class on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that class of Shares on that Valuation Date.

The Net Asset Value per Share of that class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that class then outstanding on that Valuation Date.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

c) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities. The net assets of the Company and of the Shares shall be expressed in Euro.

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon, all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

b) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by, and loans extended by the Company;

c) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

d) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by or loans extended by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security or loan;

e) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital premium reserve of the Company, and

f) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses (excluding, however, the subscriptions on a term basis not yet drawn down or drawn down but not paid).

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined at the fair value at which it is expected that such assets may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Manager;

(3) Private equity investments will be valued according to the following principles:

- Unquoted Companies will be valued based on the realization value which will be estimated by the Manager with prudence and good faith. The Manager will take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio

companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA), with particular consideration of the following factors: Investments in portfolio companies acquired in the 12 month period prior to the Valuation Date will be valued at cost unless the Manager consider that there has been a material deterioration in the financial position of a portfolio company.

- Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction will form the basis of valuation.

- Otherwise, unquoted companies will normally be valued by reference to their profits and relevant financial multiples (price/earnings, price/cash flows, enterprise value/earnings before interest and tax) applicable to comparable quoted companies less a suitable discount to reflect the lack of marketability of the shares. Profits for the purpose of the valuations will be those disclosed in the latest audited accounts taking into consideration subsequent management accounts. In the event that the Manager are unable to find appropriate comparable companies, the following methods of valuation will be used:

- By reference to relevant and applicable sub-sector average multiple; or
- The Manager may apply the actual entry multiples paid for the investment to the investment's last trading figures.
- Consideration, if applicable, will also be given to other factors including the asset backing, current year budgeted profits and any other short-term prospects of the sale of shares of the Portfolio Company.

In absence of unusual circumstances, valuation of unquoted companies will be reviewed twice a year.

(4) if the price of any asset as determined pursuant to sub-paragraph (2) or (3) is not representative, the value thereof will be determined on the basis of the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith;

(5) the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the basis of the fair value determined prudently and in good faith.

B. The liabilities shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to management and advisory fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorised and approved by the Manager and

e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses to be borne by the Company (and for which the Manager is not responsible as provided in these articles) which shall comprise formation expenses, fees payable to the Manager, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in place of registration, any other agent employed by the Company (including the expenses payable to an Advisory Committee), fees for legal and auditing services, fees and expenses of legal advisors, auditors, accountants and other professionals retained by the Manager in connection with the Company, marketing, promotional, underwriting, printing, reporting (whether to the shareholders or to the regulatory authorities) and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the shares of the Company at any stock exchange or regulated market, cost of shareholders' meetings (including the reimbursement of out-of-pocket expenses incurred by the representatives of the Manager in connection with such meetings) and all other operating expenses, including the out-of-pocket expenses of the Company relating to investments to which a commitment is made, including legal, audit, finders' fees and commissions and other professional fees, all expenses incurred with respect to the acquisition, holding, sale or proposed sale of any of the Company's investments including any transfer taxes and registration costs and other taxes, fees or other governmental charges levied against the Company in connection therewith and all litigation - related and indemnification expenses related to the investment business of the Company as well as, the cost of interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The net assets of the Company shall mean the assets as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined as at the close of business of the Valuation Date on which the Net Asset Value of shares is determined.

D. For the purpose of this article:

a) shares of the Company to be repurchased under article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares and

c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

Art. 11. The Company shall be managed by Amber Trust Management S.A. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the «Manager»).

In addition to certain fees and expenses which these articles of incorporation provide to be borne by the Manager, the Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company except that the Manager shall have no liability for any distributions to be made to shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation, removal, or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles of incorporation, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. The Manager has the broadest power to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers which are not reserved by law and by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager shall determine the investment and borrowing policy of the Company, subject to such restrictions as may be set forth by law or regulation and as the Manager shall determine.

The Manager may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The Manager may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

The Manager shall elect to cause the Company to be treated as a partnership for U.S. income tax purposes.

Art. 13. A return on the Manager's share (referred to herein as the «Management Fee») will be payable by the Company quarterly in advance to the Manager. Such Management Fee shall equal 2% per annum of the aggregate Commitments during the Commitment Period.

At the end of the Commitment Period, the annual Management Fee will be paid quarterly in advance and be equal to 0.5% of the Net Asset Value of the Company as of the end of the preceding quarter.

The Management Fee will be payable firstly out of undistributed income of the Company, secondly out of undistributed capital gains of the Company, and, finally, if neither income nor capital gains are available or sufficient, from the Company's capital and capital premium accounts.

During the Commitment Period, the Management Fee will accrue as of the First Closing and will be calculated by reference to the aggregate Commitments raised by the Last Closing of the Company (being on or before). Accordingly, adjustments to Management Fees already paid will be made on subsequent closings, and the Manager will receive additional sums due together with interest from the First Closing to the date of payment calculated in each case using the same interest rate and the same method of calculation as used for the calculation of the Actualisation Interest.

The Management Fee shall be calculated based upon the actual number of days elapsed.

Art. 14. The Company shall be bound by the signature of any duly authorised officer of the Manager or by the individual or joint signatures as the Manager shall determine of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Manager.

Art. 15. The Manager may not be removed by the Company and replaced by another statutory manager/general partner in any event except, at any time, by a decision of the general meeting of shareholders by a decision passed by the shareholders with (i) eighty percent (80%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with (ii) a presence quorum requirement of seventy-five percent (75%) of the Share capital, and (iii) without the favourable vote/approval of the Manager being required.

In the event that the Manager is replaced, the holders of Participating Shares shall keep their full rights to the Special Return.

Art. 16. The holders of Ordinary and Participating Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise and shall only be liable for payment to the Company of the par value and, if applicable, the issue premium and the interest provided for by these articles of incorporation and, in case of the holders of Participating Shares only, the refunding of interim distributions in the circumstances described in, and in application of the provisions of these articles of incorporation.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. The Manager and each member, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the Manager or members of committees created by the latter ("Indemnified Persons") shall be exculpated and entitled to indemnification to the fullest extent permitted by law by the Company against any cost, expense (including attorneys' fees), judgment and/or liability, reasonably incurred by, or imposed upon such person in connection with any action, suit or proceeding (including any proceeding before any administrative or legislative body or agency) to which such person may be made a party or otherwise involved or with which such person will be threatened by reason of being or having been an Indemnified Person; provided, however, that any such person will not be so indemnified with respect to any matter that resulted from acts or omissions of such Indemnified Person which constituted gross negligence, wilful or reckless misconduct, intentional or reckless disregard of its obligations and duties in relation to the Company, fraud, wilful and material breach of the constitutive documents of the Company or any provision of related agreements by the Manager, wilful commission of a criminal offence or breach of a fiduciary duty. Notwithstanding the foregoing, advances from funds of the Company to a person entitled to indemnification hereunder for legal expenses and other costs incurred as a result of a legal action will be made only if the following three conditions are satisfied: (1) the legal action relates to the performance of duties or services by such person on behalf of the Company; (2) the legal action is initiated by a third party to the Company; and (3) such person undertakes to repay the advanced funds in cases in which it is finally and conclusively determined that it would not be entitled to indemnification hereunder. The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings between the Manager and any member, partner, shareholder, director, officer, employee, agent or controlling person of the same. The Company may also indemnify such other persons, including shareholder representatives, as provided in the relevant contractual arrangements with the Company.

Art. 19. Each Participating Share and each Ordinary Share carries one vote at all meetings of shareholders.

All Shares will vote as one class unless otherwise required by law.

Art. 20. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Any resolution of the shareholders' meeting of the Company amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager, save as otherwise provided herein.

A resolution of a meeting of shareholders to the effect of deciding the liquidation of the Company must be passed with (i) eighty percent (80%) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with (ii) a presence quorum requirement of fifty percent (50%) of the Share capital and shall be validly passed without the favourable vote / approval of the Manager.

Without prejudice to the provisions of article 15 hereof, a resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting with (ii) a presence quorum requirement of fifty percent (50%) of the Share capital and with (iii) the approval of the Manager. Each amendment to the present articles of incorporation entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the shareholder's meeting of the Company, including the approval of the Manager, and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Class or Classes concerned.

Shareholders will meet upon call by the Manager or upon the request of shareholders representing a minimum of ten percent (10%) of the capital of the Company. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least twenty (20) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register.

Art. 21. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of June at 11.00 a.m. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the First following bank business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Manager.

Art. 22. The annual general meeting of the shareholders shall appoint an external auditor who takes on the duties laid down by the Law of 2007.

The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected.

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 24. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

From the annual net profit of the Company, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon as such legal reserve amounts to ten per cent of the issued share capital of the Company.

Dividends will be distributed in Euro or in such other currency as the Manager may determine, in the case of advance payments on dividends, or as otherwise determined by the shareholder's meeting.

No dividend may be declared unless after declaration of such dividend the Company is able to meet the conditions laid down by article 72-3 of the law of 10th August, 1915.

After deduction of the Management Fees and the Company expenses as outlined in article 10, the legal reserve and such reserves which the Manager shall deem necessary taking into account principles of prudence and sound management, the Company shall carry out distributions to the shareholders that will be determined as follows (in each case calculated separately with respect to Ordinary Shares issued on the same issue date):

a) first, Investors will receive 100% of all distributions until they have received, in respect of all funded Commitments, aggregate distributions equal to (i) the amount of their aggregate funded Commitments at the date of such payments and (ii) a Preferred Return of 6% per annum, compounded annually, on their aggregate funded Commitments to the date of such payment;

b) second, the holders of Participating Shares will receive 100% of all further distributions until the holders of Participating Shares have received an amount equal to 20% of the aggregate distributions under clause (a) (ii) above (the «Special Return»);

c) third, holders of Ordinary Shares shall be entitled to 80% of all further distributions; the remaining 20% being distributed to the holders of Participating Shares.

Distributions mentioned hereunder shall be made:

- by means of annual dividend and interim dividends to the extent feasible or allocation of the Company's liquidation proceeds, as the case may be, and

- by distribution out of the capital premium account or by the repurchase of shares.

Dividends will be payable in cash. Upon winding-up of the Company, shareholders may receive cash, listed or unlisted securities or any other assets of the Company. Unlisted securities and other non-liquid assets will be valued by the Manager, in view of a valuation from the auditor of the Company. Payment in kind shall be made with the consent of the shareholder receiving this in kind consideration and shall be determined on an equitable basis amongst the shareholders.

For U.S. income tax purposes, all net income shall be allocated among the shareholders in accordance with U.S. tax rules in such manner as shall reflect as accurately as possible the distribution to be made hereunder. Notwithstanding the priority of distributions set forth above, the Manager will use its best efforts to cause the Company to distribute to each holder of Ordinary Shares or Participating Shares after the end of each fiscal year, to the extent that the Company has or can reasonably obtain cash to make such payments, an amount equal to 50% of the net realized income of the Company (including dividends, interest and realized capital gains, less expenses and realized capital losses, but not including unrealized gains or losses) allocable to such shareholder, as determined for U.S. federal income tax purposes, which amounts shall be treated as advances to each shareholder to be credited and offset against distributions otherwise due to such shareholder under clauses (a) to (c) above.

Art. 25. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which can be the Manager) appointed by the general meeting pursuant to the Law of 2007.

The net proceeds of liquidation shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and of Participating Shares pursuant to the rules set forth by the Law of 2007 and by article 24 of the articles of incorporation.

The net proceeds may be distributed in kind.

In the event that, on the date of liquidation of the Company, holders of Ordinary Shares have not received the entire preferential entitlement provided for under article 24. a), holders of Participating Shares will make the necessary repayments to the Company in order to fund such shortfall, within the limit of amounts and the value of distributions in specie received during the life of the Company, less the amount of any taxation in respect thereof suffered by the holders of Participating Shares or assessed on or assessable on such amounts and distributions after taking into account any tax benefits received or to be received at any time by any such holder as a result of a repayment being made pursuant to this section by such holder as certified by an appropriately qualified tax adviser or accountant.

Holders of Participating Shares will not be required to make any repayment under this section in cases of early termination, except when such early termination occurs because the continuation of the Company would be illegal, or because the Manager would deem it impracticable or inadvisable, having regard to the interest of all the Shareholders.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Law of 2007.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-huit mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF société en commandite par actions - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire résidant à Luxembourg en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 825 du 30 mai 2002, inscrite sous le numéro B 87.145 du Registre du Commerce et des Sociétés (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 919 du 30 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Lorenzo Barcaglioni, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Estelle Blonde-Bonilavri, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Christine Bourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président déclare et demande au notaire d'établir que:

I.- L'ordre du jour est le suivant:

- 1.- Modification des statuts de la Société.
- 2.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III.- Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée générale par lettres recommandées envoyées à la date du 30 avril 2010.

IV.- Il apparaît, selon la liste de présence que sur les 36.513,065 actions en circulation, 21.522,52 actions sont présentes ou représentées;

V.- Que conformément à l'Article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, la présente assemblée ne peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour que si au moins la moitié du capital social est représentée.

VI.- Que par conséquent, la présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes par le vote affirmatif de plus de deux tiers des voix et avec l'accord de Amber Trust Management S.A..

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver toutes les modifications apportés aux statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions en tant que société d'investissement à capital fixe telle que définie à l'article 72-3 de la loi du 10 août 1915 enregistrée en tant que fonds d'investissement spécialisé soumis à la Loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée («la Loi de 2007») sous la dénomination «AMBER TRUST S.C.A., SICAF - SIF» (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée limitée qui expire le 24 avril 2012.

Art. 3. La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et autres actifs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2007.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Gérant, des succursales ou d'autres bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. (a) Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille Euros (EUR 160.000,-) représenté par une action de Commandité sans mention de valeur détenue par le Gérant, par soixante mille (60.000) Actions Ordinaires sans mention de valeur et par dix mille (10.000) Actions de Participation sans mention de valeur (les Actions Ordinaires et les Actions de Participation étant ensemble désignées ci-après comme les «Actions».)

Les Actions sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi de 2007 et la Société refusera d'émettre des Actions dès lors que la propriété légale ou le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi («Investisseurs Eligibles»).

Les Actions Ordinaires seront disponibles en deux classes: comme action d'un investisseur institutionnel ou comme action normale, tel que déterminé par le Gérant. Les Actions Ordinaires sont réservées aux Investisseurs Eligibles. Les actions d'investisseurs institutionnels seront détenues seulement par des investisseurs institutionnels qui répondent aux critères imposés par la Loi de 2007. Les actions des investisseurs institutionnels et les actions normales jouiront des mêmes droits; cependant, elles pourront être offertes à la souscription sous réserve de minima d'investissement différents.

(b) Le capital émis de la Société est fixé à cent et neuf mille trois cent et cinq Euros et quatre-vingts Cents (109.305,80 EUR) représenté par une action de Commandité entièrement libérée sans mention de valeur et par vingt-six mille cinq cent douze et soixante-sept millièmes (26.512,067) Actions Ordinaires entièrement libérées et dix mille (10.000) Actions de Participation entièrement libérées sans mention de valeur.

Le nombre d'actions en circulation de la Société sera adapté sur requête du Gérant si la Société décide de supprimer des Actions conformément à l'article 8.

(c) Pendant la Période d'Engagement (telle que définie ci-après et tel que prévu sous le paragraphe sub d) ci-après), le Gérant pourra émettre toutes ou partie des Actions Ordinaires jusqu'au montant total du capital autorisé en espèce et à terme (la souscription totale en espèce et à terme effectuée par un investisseur étant désignée ci-après comme l'«Engagement») et il pourra déterminer une ou plusieurs dates de clôture et de paiement pour les investisseurs dont les souscriptions auront été acceptées (une telle première date de clôture et de paiement étant désignée ci-après comme la «Première Clôture»).

La période de ce pouvoir pourra de temps en temps être prolongée par l'Assemblée Générale. Les souscriptions à terme ne seront définitives qu'au jour du paiement complet du prix de souscription pour ces Actions (y compris la valeur nominale et la prime d'émission après actualisation). Le Gérant est autorisé à déterminer le pourcentage respectif d'une souscription qui devra se faire en espèces et à terme.

La «Période d'Engagement» signifie la période qui s'étend de la Première Clôture jusqu'au plus tôt soit

(i) de la date à laquelle toutes les souscriptions à terme reçues par la Société ont été appelées et payées à la Société, soit

(ii) le deuxième anniversaire de la Dernière Clôture.

Le Gérant pourra accepter les souscriptions en espèces et à terme lors d'une ou plusieurs clôtures jusqu'à six mois au plus après la Première Clôture (la date de la dernière clôture étant désignée ici comme la «Dernière Clôture»). Le Gérant pourra reporter la Dernière Clôture avec le consentement des titulaires d'au moins 75% des Actions Ordinaires.

(d) A la fin de la Période d'Engagement les souscriptions à terme qui n'ont pas été appelées seront libérées de toutes obligations supplémentaires envers la Société quant à de nouveaux investissements y compris des investissements additionnels dans des sociétés dans lesquelles la Société a déjà effectué un investissement (les «Sociétés de Portefeuille») pourvu que le Gérant puisse continuer à émettre des Actions Ordinaires et puisse appeler des souscriptions à terme qui n'ont pas encore été appelées, jusqu'à la Limite d'Autorisation afin de financer les dépenses d'exploitation de la Société. Les actionnaires réunis en assemblée générale pourront décider, avec l'autorisation du Gérant, de prolonger la limite d'autorisation jusqu'à une nouvelle date par eux déterminée.

(e) Sous réserve des dispositions prévues ci-après, les Actions Ordinaires seront émises au prix initial de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, y compris la valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) et une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 998,-) pour chaque Action Ordinaire (le «Prix Initial»). Les investisseurs dont les souscriptions auront été acceptées à la Première Clôture inclus (désignés comme les «Premiers Investisseurs») devront payer le Prix Initial par action pour leurs souscriptions en espèces et à terme.

Les investisseurs dont les souscriptions auront été acceptées entre la Première Clôture et la Dernière Clôture incluse (désignés comme les «Nouveaux Investisseurs») devront payer, au moment où leur souscription est acceptée, le même pourcentage de leurs souscriptions en espèces et à terme, tel qu'il aura déjà été appelé pour les Premiers Investisseurs

ainsi qu'un intérêt (l'«Intérêt d'Actualisation») (qui sera dû en sus de leur Engagement), calculé dans chaque cas d'espèce par l'application d'un taux d'intérêt égal au taux de l'offre pour les dépôts interbancaires à 6 mois en Euros sur le marché interbancaire de Londres (le «6 mois Londres interbanque») tel que publié à 11.00 heures (heure de Londres) à la date de la Première Clôture par Reuters, plus un pour cent (1%), à partir de la date de chaque appel des Engagements pour les Premiers Investisseurs jusqu'à la date de l'appel correspondant pour les Nouveaux Investisseurs concernés, au Prix Initial total des Actions Ordinaires à émettre au Nouvel Investisseur concerné à la clôture concernée; ceci, cependant, à condition que si le Gestionnaire décide que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société à augmenté ou diminué matériellement entre la date de la Première Clôture et la date de cette clôture ultérieure, il changera le prix de souscription des Actions Ordinaires offertes lors d'une clôture ultérieure en un autre prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire à ce jour de clôture; dans ce cas, toutes ces Actions Ordinaires émises le même jour seront identifiées et inscrites selon leur date d'émission. L'Intérêt d'Actualisation sera calculé sur base du nombre de jours écoulés. Le montant de cet Intérêt d'Actualisation sera enregistré dans un compte spécial appelé «Prime d'émission-Actualisation» et sera disponible dans la même mesure et pour le même but que la prime d'émission.

Après la Dernière Clôture, les Actions Ordinaires seront émises par des appels ultérieurs à un prix de souscription basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action, qui peut être augmenté des charges appropriées tel que décrites dans le document d'émission (sous réserve des dispositions prévues en cas de défaut, tel que précisé au sub litt.f) ci-après).

(f) Le prix de souscription pour chaque Action Ordinaire déterminé selon les dispositions prévues au sub litt e) ci-dessus, sera exigible à la date de l'appel de fonds déterminée par le Gérant et notifiée par lui aux souscripteurs avec un délai de préavis écrit de quinze jours. Les appels de fonds seront payés par les souscripteurs au prorata de leurs Engagements. En cas de défaut de paiement d'un souscripteur à une quelconque date d'appel de fonds, la souscription concernée sera soumise à un intérêt (désigné comme l'«Intérêt de Défaut»), sans nouveau préavis, à un taux d'intérêt égal au 6 mois Londres interbanque, tel que publié à 11.00 heures (heure de Londres), à la date de l'appel de fonds concerné, par Reuters, plus trois pour cent (3%) jusqu'à la date du paiement complet. L'Intérêt de Défaut sera calculé sur base du nombre réel de jours écoulés entre la date d'appel de fonds concernée inclusivement et la date de paiement concernée exclusivement.

Si dans les 30 jours ouvrables suivant une mise en demeure formelle notifiée par le Gérant, le souscripteur en défaut n'a pas payé la totalité du prix de souscription dû, y compris l'Intérêt de Défaut, toutes les actions enregistrées au nom du souscripteur en défaut deviendront automatiquement des actions en défaut. De telles actions en défaut verront leur droit de vote suspendu et n'auront droit qu'à une distribution totale (si et quand une telle distribution est faite) égale au prix d'émission payé pour ces actions déduit de toute réduction de la valeur des investissements en portefeuille de la Société pour la durée où il reste des actions en défaut dans le chef du souscripteur concerné.

(g) Chaque fois que le Gérant aura choisi de rendre effective toute ou partie de l'augmentation de capital autorisée par les dispositions précédentes, cet article cinq des statuts sera modifié afin de rendre compte des résultats de cette opération et le Gérant prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires pour exécuter et publier cette modification conformément à la loi.

(h) Le capital souscrit minimum, augmenté des primes d'émission de la Société, qui devra être atteint endéans les douze mois après la date à laquelle la Société aura été autorisée comme fonds d'investissement spécialisé conformément au droit luxembourgeois, est égal à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

(i) Une somme égale à maximum 3% de l'ensemble des Engagements pourra être payée par la Société à des agents actifs dans le placement des Actions Ordinaires à telle date que le Gérant pourra accorder avec ces agents.

Art. 6. Les Actions Ordinaires ne pourront pas être transférées, données en gage ni cédées avant la fin de la Période d'Engagement, sauf en cas d'accord écrit de la part du Gérant. Cette interdiction est sujette à des exceptions en cas de transfert d'Actions Ordinaires à l'ultime société holding de l'actionnaire vendeur (le «Vendeur») ou à une entreprise contrôlée directement ou indirectement par le Vendeur ou par l'ultime société holding du Vendeur, à condition que qu'un tel transfert ou une telle cession ne libère pas le cédant ni le cessionnaire de son obligation vis-à-vis de la Société de payer le montant de l'Engagement de ce cédant ou de ce cessionnaire à la Société.

Une entreprise est contrôlée (l'«Entreprise Contrôlée») par une autre entreprise (l'«Entreprise Contrôlante») dès lors que l'Entreprise Contrôlante détient, directement ou indirectement, dans l'Entreprise Contrôlée des intérêts suffisants qui lui donnent plus de 50% des droits de vote dans l'Entreprise Contrôlée, et/ou dans la mesure où l'Entreprise Contrôlée est un organisme de placement collectif, dans la société de gestion de celle-ci. Par l'«ultime société holding», il faut entendre la société qui, directement ou indirectement, est l'ultime bénéficiaire du contrôle d'une entreprise.

Après la fin de la Période d'Engagement, les Actions Ordinaires ne peuvent être transférées, données en gage ou cédées qu'avec le consentement écrit du Gérant, consentement qui ne sera pas différé de manière irraisonnable. Tout transfert, gage ou cession des Actions Ordinaires présuppose que l'acquéreur, le créancier-gagiste ou le cessionnaire de celles-ci en assument totalement et complètement par écrit, avant le transfert, le gage ou cession, par écrit toutes les obligations en suspens du Vendeur selon l'Accord de Souscription conclu par le Vendeur.

Les Actions de Participation sont librement transférables avant la date à laquelle une première distribution aura été déclarée sur elles (la «Date de Référence»). Les Actions de Participation sont librement transférables après la Date de Référence et pourront librement être mises en gages ou cédées pourvu que l'acquéreur, le créancier-gagiste et le ces-

sionnaire de celles-ci en acceptent totalement et complètement par écrit la responsabilité conjointe avec le Vendeur quant aux obligations des Actionnaires en Participation suivant l'Article 23 des statuts.

L'action de Commandité, les Actions Ordinaires et les Actions de Participation sont émises sous forme nominative uniquement. Le Gérant peut décider d'émettre des certificats d'Actions sous forme nominative et qui seront signés par lui. Cette signature peut être soit manuscrite soit imprimée soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses Actions, le coût de ces certificats supplémentaires pourra être mis à la charge de cet actionnaire.

Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action et les références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire ait été reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces et les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Le transfert des Actions se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert établi à cet effet par le Gérant ensemble avec d'autres documents de transfert qui satisfont la Société, ainsi qu'en cas de transfert d'Actions Ordinaires, s'il y a lieu, l'accord écrit du Gérant et/ou l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire telle que prévue ci-devant et, en cas de transfert d'Actions de Participation, l'accord écrit de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire tel que décrit ci-devant et, si des certificats d'Actions ont été émis, les certificats d'Actions concernés.

Des Actions peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire, conformément à l'article 9 ci-après, si un actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un Investisseur Eligible ou, plus généralement, (ii) lorsque un transfert de ces Actions a été réalisé en violation des présents statuts.

Le Gérant est autorisé à annuler les Actions rachetées conformément à l'article 8.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'Actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Des certificats d'Actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société pourra à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'Actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. La Société ne procède pas au rachat de ses propres actions à la demande des actionnaires.

La Société pourra cependant à tout moment, sur décision du Gérant, racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi ou elle pourra rembourser aux actionnaires toute ou partie de la prime d'émission. Tout rachat d'actions effectué par la Société ne pourra se faire qu'au moyen des bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Par «réserves libres» au sens de cette disposition, il faut entendre toutes réserves de la Société y compris la réserve de prime d'émission et la Réserve d'Actualisation mais en excluant la réserve exigée par la loi.

De tels rachats seront considérés comme des distributions aux fins de déterminer les droits des titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation de participer à ces rachats. Les règles prévues à l'article 22 seront applicables à ceux-ci.

Toute action rachetée par la Société ne pourra pas être émise à nouveau et pourra être annulée sur décision du Gérant.

Art. 9. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale dont la propriété peut être considérée comme préjudiciable à la Société ou lorsque cette personne n'est pas qualifiée d'Investisseur Eligible.

A cet effet la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'Action à une telle personne;

b) demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par certificats qu'elle peut estimer nécessaires, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété économique à une telle personne; et

c) procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît à la Société qu'une telle personne, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que le Gérant pourra demander. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à la personne apparaissant dans le Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat indiquera les actions à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. Tout avis de rachat peut être communiqué à cet actionnaire par envoi d'une lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats d'actions représentant les Actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera supprimé dans le Registre comme détenteur des dites actions;

2) Le prix auquel seront rachetées ces actions (ci-après le «prix de rachat») sera égal au prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire déterminée sur une base raisonnable et sans causer de préjudice aux autres actionnaires et à la Société pour les Actions Ordinaires et la valeur nominale des Actions de Participation pour les Actions de Participation.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de ces actions, ce paiement étant différé à la clôture de la liquidation de la Société et le prix sera déposé auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra au propriétaire y relatif contre remise du ou des certificats représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix tel que décrit ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir ses droits sur ces actions ou toutes autres actions de la Société ni faire aucune revendication contre la Société et ses avoirs, sauf sur le droit de la personne apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être remis en question ou annulé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété de toute action était différente de celle apparente à la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses droits de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société le droit de vote à une telle personne.

Art. 10. Le montant de la valeur nette d'inventaire (la «Valeur Nette d'Inventaire») de la Société et de toute classe d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation sera déterminé chaque fois que le Gérant l'estimera utile, mais en aucun cas moins d'une fois chaque trimestre (chaque jour auquel sera déterminée la Valeur Nette d'Inventaire étant désigné comme le «Jour d'Evaluation»).

La société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par classe comme suit: ces classes d'actions participent dans la Société en proportion des droits sur portefeuille et de distribution attribuables à chaque classe. La valeur totale des droits sur portefeuille et de distribution attribuée à une classe particulière à un Jour d'Evaluation donné ajusté avec les dettes relatives à cette classe ce Jour d'Evaluation représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette classe d'Actions à ce Jour d'Evaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette classe à un Jour d'Evaluation est égal au total de Valeur Nette d'Inventaire de cette classe ce Jour d'Evaluation divisé par le nombre total d'Actions de cette classe alors restante ce Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant:

a) toute période pendant laquelle une des principales bourses ou un des principaux marchés sur lequel toute portion substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé autrement que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les transactions y sont limitées ou suspendues;

b) l'existence d'un état de fait qui constitue une urgence et qui a comme résultat que la disposition ou l'évaluation précise d'une portion substantielle des avoirs de la Société serait impraticable;

c) tout arrêt des moyens d'information ou de calcul utilisés d'habitude pour déterminer le prix ou la valeur d'un investissement ou le prix actuel sur un marché ou sur une bourse.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses avoirs bruts et ses engagements. Les actifs nets de la Société et des Actions seront exprimés en Euros.

A. Les avoirs de la Société seront devront comprendre:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus, tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières dont le prix n'a pas encore été touché);

b) tous les titres, billets, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs détenues ou pour lesquelles la Société s'est engagée et les prêts accordés par la Société;

c) toutes actions, dividendes d'actions, dividendes en espèce et distributions en espèce à recevoir par la Société (sous réserve que la Société peut faire des ajustements compte tenu des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des transactions ex-dividende, ex-droits ou par des pratiques analogues);

d) tous les intérêts courus produits par les valeurs mobilières portant intérêts qui sont la propriété de la Société et les prêts accordés par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le montant principal de ces valeurs ou prêts;

e) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties pourvu que ces dépenses préliminaires puissent être amorties directement à partir de la réserve de primes d'émission de la Société; et

f) tous les autres avoirs de quelque nature et sorte qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance (à l'exclusion cependant des souscriptions à terme qui n'ont pas encore été appelées ou qui ont été appelées mais qui n'ont pas été payées).

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes exigibles, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être atteinte auquel cas cette valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera approprié au Gérant en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) toute valeur négociable et tout instrument monétaire négocié ou coté sur une bourse ou un marché organisé seront évalués sur la base du dernier prix connu à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur d'un tel actif sera évaluée à sa juste valeur à laquelle on peut s'attendre lors de sa revente, tel que déterminé de bonne foi et par et sous la direction du Gérant;

(3) Les investissements "private equity" seront évalués selon les principes suivants:

- Les sociétés non cotées seront évaluées sur la base de leur valeur de réalisation/liquidation par le Gérant, avec prudence et de bonne foi. Le Gérant prendra en compte les directives et principes d'évaluation fournis par la European Venture Capital Association, en tenant particulièrement compte des facteurs suivants: les investissements dans des sociétés de portefeuille acquises dans les 12 mois précédant le Jour d'Evaluation, seront évalués au prix de revient, à moins que le Gérant ne considère qu'il y a eu une détérioration importante de la situation financière de la société de portefeuille dans laquelle il a investi.

- Lorsqu'une importante transaction qui établit un prix de marché a été réalisée, cette transaction formera la base de l'évaluation.

- Autrement, les sociétés non cotées seront normalement évaluées par référence à leurs profits et divers ratios appropriés (prix/profits, prix/cash flow, valeur de l'entreprise/profits avant intérêts et taxes) applicables à des sociétés cotées similaires après une déduction adéquate, afin de refléter l'absence de cotation des actions. Les profits utilisés pour les évaluations seront ceux déclarés dans les derniers comptes audités en prenant en considération les comptes de gestion ultérieurs. Dans l'hypothèse où le Gérant est dans l'incapacité de trouver de société comparable appropriée, les méthodes d'évaluation suivantes seront utilisées:

- En référence à la moyenne du ratio du sous-secteur applicable et approprié, ou

- Le Gérant peut appliquer les ratios d'entrée réels payés pour l'investissement aux derniers chiffres d'exploitation de l'investissement.

- Le cas échéant, il faudra considérer d'autres facteurs comprenant la couverture d'actifs, les bénéfices budgétés de l'année en cours et toutes autres perspectives de vente à court terme d'actions de la société de portefeuille.

En l'absence de circonstances inhabituelles, l'évaluation de sociétés non cotées sera revue deux fois par an.

4) si le prix d'un actif quelconque tel que déterminé en application des paragraphes (2) ou (3) n'est pas représentatif, la valeur de cet actif sera déterminée sur base du prix de vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et de bonne foi;

(5) la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée sur base du prix d'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts, charges et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur base de sa juste valeur déterminée avec prudence et de bonne foi.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou dus (y compris mais sans autre limitation les rémunérations des gestionnaires et des conseillers);

c) tous les engagements connus, actuels ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou y auront droit;

d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation, telle que déterminée périodiquement par la Société et le cas échéant d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Gérant;

e) tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses à sa charge (et pour lesquelles le Gérant n'est pas responsable ainsi que le prévoient les présents statuts), ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables au Gérant, comptables, dépositaire, domiciliataire, agent de registre et agent de transfert, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, à tout autre agent employé par la Société (y compris les honoraires et les dépenses payables à un Comité de Conseil), les frais pour les services juridiques et de révision, les frais et dépenses de conseillers juridiques, de réviseurs, de comptables et d'autres professionnels engagés par le Gérant en relation avec la Société, les frais de commercialisation, de promotion, de souscription, d'imprimerie, de compte-rendu (que ce soit aux actionnaires ou aux autorités de contrôle)

et de publication, y compris les coûts de publicité ou de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales, les frais et dépenses en relation avec la cotation des actions de la Société à toute bourse ou marché réglementé, les coûts des assemblées d'actionnaires, (y compris le remboursement des sommes déboursées par les représentants du Gérant en relation avec ces réunions) et toutes les autres dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses courantes de la Société en relation avec des investissements à l'égard desquels un engagement a été pris, y compris les honoraires et commissions pour des services juridiques et de révision, les commissions d'apport et autres honoraires professionnels, toutes les dépenses encourues en relation avec l'acquisition, la détention, la vente ou l'offre de vente de tout investissement de la Société y compris les droits de mutation, coûts de l'enregistrement ainsi que tous autres impôts, honoraires et autres taxes gouvernementales y relatives levés à l'encontre de la Société, et toutes dépenses relatives à des litiges et à des dédommagements ayant trait à la conduite des affaires de la Société ainsi que les coûts engendrés par les intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période à l'avance, et en accroître le montant au prorata de cette période.

C. Par actifs nets de la Société, on entendra les actifs de la Société tels que définis ci-avant, diminués des engagements tels que définis ci-avant à la clôture de la Date d'Evaluation à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

D. Pour les besoins de cet Article:

(a) les actions de la Société qui doivent être rachetées conformément à l'article 9 de ces statuts seront traitées comme existantes et prises en compte jusqu'immédiatement après la clôture du Jour d'Evaluation auquel cet article se réfère, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix pour ces actions soit payé, seront considérées comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, solde d'espèces ou autres actifs de la Société qui ne sont pas expressément libellés en Euros seront évalués en prenant en considération les taux du marché ou les taux de change en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur d'actif des actions; et

(c) à chaque Jour d'Evaluation, on tiendra compte des achats ou ventes des valeurs mobilières faits par la Société ce Jour d'Evaluation, dans la limite de ce qui est faisable.

Art. 11. La Société sera gérée par Amber Trust Management S.A. (associé gérant commandité), une société de droit luxembourgeois (dans les présentes, le «Gérant»).

Outre certains frais et dépenses qui seront, selon les présents statuts, à charge de la Société, le Gérant sera conjointement et solidairement responsable de tous les dettes qui ne peuvent pas être payées sur les actifs de la Société; le Gérant ne sera toutefois responsable d'aucune distribution à verser aux actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation, de révocation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, soit nommé afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant possède les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant détermine la politique d'investissement et d'emprunt de la Société, sous réserve des restrictions légales et réglementaires et à la discrétion du Gérant.

Le Gérant peut nommer des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que tout autre agent administratif ou de gestion. Le Gérant peut conclure des contrats avec pareilles personnes ou sociétés afin de s'adjoindre leurs services, de leur déléguer des pouvoirs et de déterminer leur rémunération à charge de la Société.

Le Gérant pourra décider de veiller à ce que la Société soit considérée comme une société de personnes (partnership) pour des raisons fiscales sous la loi fédérale des Etats-Unis.

Art. 13. Un rendement sur l'action de Commandité (désigné comme la «Commission de Gestion») sera payable trimestriellement en avance par la Société au Gérant. Durant la période d'engagement, cette Commission de Gestion correspondra à 2% par an de la totalité des Engagements.

A la fin de la Période d'Engagement, la Commission de Gestion annuelle sera payée à l'avance sur une base trimestrielle et sera égale à 0,5% de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société depuis la fin du trimestre précédent.

La Commission de Gestion sera payable d'abord à partir des revenus non distribués de la Société, ensuite à partir des gains en capital non distribués de la Société, et enfin, si ni des revenus ni des gains en capital ne sont disponibles ou suffisants, à partir du capital de la Société et des comptes de primes d'émission.

Pendant la Période d'Engagement, la Commission de Gestion courra à partir de la Première Clôture et sera calculée par référence à la totalité des Engagements réunis lors de la Dernière Clôture de la Société (au même moment ou avant). De même, des ajustements aux Commissions de Gestion déjà payées seront effectués lors de clôtures ultérieures, et le Gérant recevra des montants supplémentaires dus ainsi que les intérêts de la Première Clôture jusqu'à la date de paiement calculée dans chaque cas en utilisant le même taux d'intérêt et la même méthode de calcul que ceux utilisés pour le calcul de l'Intérêt d'Actualisation.

La Commission de Gestion sera calculée sur la base du nombre de jours écoulés.

Art. 14. La Société sera engagée par la signature de tout agent dûment autorisé par le Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par le Gérant.

Art. 15. Le Gérant ne pourra être révoqué par la Société et remplacé par un autre gérant/associé gérant commandité statutaire, sauf, à tout moment, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires prise avec (i) quatre-vingt pour cent (80%) des votes valablement émis par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée (ii) sous réserve d'un quorum de présence réunissant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social et (iii) sans exigence de vote favorable / d'approbation du Gérant.

Au cas où le Gérant venait à être remplacé, les détenteurs d'Actions de Participation conserveront leur plein droit au Bénéfice spécial.

Art. 16. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération, en faveur de la Société, de la valeur nominale et, le cas échéant, de la prime d'émission et des intérêts prévus dans les présents statuts et, en ce qui concerne les détenteurs d'Actions de Participation uniquement, du remboursement des acomptes sur dividendes, dans les circonstances décrites dans et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 17. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privée du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 18. Le Gérant et chaque membre, associé, actionnaire, administrateur, employé, agent ou personne contrôlant le Gérant ou les membres de comités créés par ce dernier (les «Personnes Indemnisées») peuvent être dispenses et peuvent avoir droit à indemnisation, dans toute la mesure permise par la loi, par la Société pour tous frais, dépenses (y compris les honoraires d'avocat), jugement et/ou responsabilité, raisonnablement subis par, ou imposés à une telle personne dans le cadre de toute action, procès ou procédure (y compris toute procédure devant tout corps ou agence administratif(ve) ou judiciaire) auquel une telle personne peut être partie ou autrement impliquée ou menacée de l'être en raison de sa qualité actuelle ou passée de Personne Indemnisée; à la condition, cependant, qu'une telle personne ne puisse être ainsi indemnisée eu égard à tout point résultant d'actes ou d'omissions d'une telle Personne Indemnisée qui constituait une faute intentionnelle ou une négligence grave vis-à-vis de ses obligations envers la Société, une fraude, la violation intentionnelle des documents constitutifs de la Société ou toute autre clause contenue dans un contrat y relatif par le Gérant, la commission d'un acte criminel ou la violation d'une obligation fiduciaire. Nonobstant ce qui précède, les avances provenant de fonds de la Société à une personne ayant droit à indemnisation selon les modalités susmentionnées, pour frais de justice et autres dépenses subies en raison d'une action en justice, ne seront effectuées que si les trois conditions suivantes sont remplies: (1) l'action en justice se rapporte à l'accomplissement par une telle personne de devoirs ou services au nom et pour le compte de la Société; (2) l'action en justice est introduite par un tiers à la Société; (3) une telle personne s'oblige à rembourser les fonds avancés dans les cas où il serait déterminé qu'elle n'aurait finalement et définitivement pas droit à l'indemnisation prévue par les présentes. La Société ne devra pas indemniser les Personnes Indemnisées dans le cas d'une demande résultant de procédures judiciaires entre le Gérant et tout membre, associé, actionnaire, administrateur, employé, agent ou personne contrôlant le Gérant. La Société pourra indemniser d'autres personnes, notamment les représentants des actionnaires, selon les modalités prévues dans les accords contractuels pertinents passés avec la Société.

Art. 19. Chaque Action de Participation et chaque Action Ordinaire emporte un droit de vote à toute assemblée des actionnaires.

Sauf disposition légale contraire, le droit de vote de toutes les Actions se rapporte à une classe.

Art. 20. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la

Société. Toute résolution des actionnaires de la Société réunis en assemblée visant à modifier les statuts ou à créer des droits ou des obligations vis-à-vis de tiers doit être approuvée par le Gérant, sauf disposition contraire dans les présentes.

Toute résolution des actionnaires réunis en assemblée visant à décider de la liquidation de la Société doit être approuvée avec (i) quatre-vingt pour cent (80%) des votes valablement émis par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, (ii) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social; une telle décision ne nécessite pas le vote favorable / l'approbation du Gérant.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 15 ci-avant, toute résolution d'une assemblée des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents statuts doit être adoptée avec (i) l'approbation par une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des votes valablement émis par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, (ii) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social, et (iii) le consentement du Gérant. Chaque modification des présents statuts entraînant une variation des droits d'une Classe doit être approuvée par une assemblée des actionnaires de la Société, y compris par le Gérant, et par la ou les assemblées distinctes des porteurs d'Actions de la ou des Classes concernées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant ou à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées en vertu d'une convocation délivrée par le Gérant et contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée à chaque actionnaire au moins vingt (20) jours avant la tenue de la réunion, à l'adresse de l'actionnaire telle qu'elle figure dans le Registre.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation pertinents.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, et qui peut être un administrateur du Gérant, en lui conférant un pouvoir écrit.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises qui assumera les fonctions prévues dans la Loi de 2007.

Le réviseur d'entreprises sera désigné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et son mandat prendra fin lorsque son successeur aura été désigné.

Art. 23. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Les comptes de la Société seront tenus en Euros.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social émis.

Les dividendes seront payés en Euros ou en toute autre devise tel que déterminé par le Gérant, en cas d'acomptes sur dividendes, ou par l'assemblée générale des actionnaires.

Aucun dividende ne pourra être déclaré à moins qu'à la suite de la déclaration de ce dividende la Société soit en mesure de remplir les conditions prescrites à l'Article 72-3 de la loi du 10 août 1915.

Après déduction des Commissions de Gestion et des dépenses de la Société telles qu'exposées à l'article 10, de la réserve légale et des réserves jugées nécessaires par le Gérant eu égard aux principes de prudence et de gestion saine, la Société effectuera les distributions aux actionnaires de la manière suivante (dans chaque cas calculées séparément pour les Actions Ordinaires émises à la même date):

(a) Premièrement, attribution aux investisseurs d'un montant égal à 100% de toutes les distributions jusqu'à ce qu'ils aient reçu la totalité des distributions, en ce qui concerne tous les Engagements payés, correspondant à ce qui suit:

(i) le montant de tous leurs Engagements payés à la date de ces paiements, et

(ii) un Revenu Préférentiel de 6% par an, calculé annuellement, sur l'ensemble des Engagements payés à la date de ce paiement;

(b) Deuxièmement, attribution aux détenteurs d'Actions de Participation d'un montant égal à 100% des autres distributions jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions de Participation aient reçu un montant égal à 20% de la totalité des sommes distribuées selon le sous-paragraphe (a) (ii) ci-dessus («Bénéfice spécial»);

(c) Troisièmement, attribution aux détenteurs d'Actions Ordinaires de 80% de toute autre distribution; les 20% restants étant distribués aux détenteurs d'Actions de Participation.

Les distributions auxquelles il est fait référence seront effectuées:

- au moyen d'un dividende annuel et de dividendes intérimaires dans la mesure du possible ou d'allocation des recettes de liquidation de la Société, selon le cas, et

- au moyen de distributions à partir du compte de primes ou au moyen du rachat d'actions.

Les dividendes seront payés en espèces. Lors de la liquidation de la Société, il pourra être distribué aux actionnaires des espèces, des titres cotés ou non cotés ou tous autres actifs de la Société. Les titres non cotés et d'autres actifs non liquides seront évalués par le Gérant au vu d'un rapport d'évaluation établi par l'auditeur de la Société. Les paiements en nature seront effectués avec l'accord de l'actionnaire recevant cette contrepartie et seront établis équitablement entre les actionnaires.

En ce qui concerne la «US income tax», tout revenu net sera alloué parmi les actionnaires en accord avec la législation fiscale américaine afin de refléter autant que possible la distribution à effectuer ci-dessous. Malgré la priorité de distribution énoncée ci-dessus, le Gérant mettra en œuvre les efforts nécessaires afin que la Société distribue à chaque détenteur d'Actions Ordinaires ou d'Actions de Participation, au terme de chaque exercice fiscal et pour autant que la Société puisse raisonnablement obtenir les liquidités nécessaires à la réalisation de tels paiements, une somme égale à 50% du revenu net réalisé par la Société (incluant les dividendes, intérêts et plus-values réalisés, desquels sont déduits les moins-values et dépenses réalisées, à l'exclusion des gains et pertes non réalisées), allouable à ces actionnaires conformément aux objectifs de la «US federal tax income», dont les montants devront être traités comme des avances à chaque actionnaire à créditer et compenser sur les distributions autrement dues à cet actionnaire suivant les clauses (a) et (c) ci-dessus.

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peut être le Gérant) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi de 2007.

Le produit net de liquidation sera distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation conformément aux règles établies par la Loi de 2007 et par l'article 24 des statuts.

Le produit net pourra faire l'objet d'une distribution en nature.

Si, au jour de la liquidation de la Société, les titulaires d'Actions Ordinaires n'ont pas reçu la totalité des attributions préférentielles prévues à l'article 24. a) les titulaires des Actions de Participation feront les versements nécessaires à la Société pour couvrir cette insuffisance et ce, dans la limite des sommes et de la contre-valeur des distributions en nature qui auront pu leur être versées au cours de la vie de la Société, diminuées du montant de tous impôts en relation avec celles-ci qui auront été supportés par les titulaires des Actions de Participation ou qui auront été établis ou pourront être établis sur ces sommes et distributions. Il sera tenu compte de tout avantage fiscal reçu ou à recevoir par tout titulaire d'Actions de Participation en conséquence d'un versement effectué conformément à cet Article et certifié par un conseiller fiscal qualifié ou un expert comptable.

Les titulaires des Actions de Participation ne seront pas tenus d'effectuer un quelconque versement conformément à cet article en cas de dissolution anticipée de la Société sauf au cas où cette dissolution anticipée interviendrait parce que le maintien de la Société serait contraire à la loi, ou que le Gérant estimerait que le maintien ne serait plus approprié ou serait déconseillé en tenant compte de l'intérêt de tous les actionnaires.

Art. 26. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives et par la Loi de 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française ; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BARCAGLIONI, E. BLONDE-BONILAVRI, C. BOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23316. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010080181/1081.

(100091682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

Euroclear Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.839.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenu au siège social de la société au Luxembourg, le 27 mai 2010 à 16.00 heures

L'Assemblée Générale a décidé de réélire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Nigel Wicks, domicilié en Grande Bretagne, Steeple Ashton, Lime Grove, West Clandon, GU4 7UT, Guilford, Surrey;

- Jacques Loesch, 35, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - Junichi Ishii, parc d'Activités Syrdraal, 1B, L-5365 Munsbach.
- Et d'élire comme nouveau membre, en remplacement de Monsieur Akihiro Kanayasu qui a démissionné
- Monsieur Tsutomu Hattori, route d'Arlon 287, L-1150 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Investments
Catherine Van Cauwelaert
Corporate Secretary

Référence de publication: 2010071822/23.

(100084099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Falstar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071830/10.

(100084291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Quinlan Private Golub (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 102.423.

In the year two thousand and ten,
on the twenty-first day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“QP GOLUB EUROPE LIMITED”, a private company limited by shares, organized under the laws of the Republic of Ireland having its registered office at 25/28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, (hereafter «The Shareholder»),

here represented by Maître Pierre FELTGEN, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Dublin (Ireland) on 26 April 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “QUINLAN PRIVATE GOLUB (LUXEMBOURG) S.à r.l.”, a private limited liability company (hereafter the «Company») governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.423, having its registered office at 12-14 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 11 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1069 dated 23 October 2004.

Those articles of association have been amended pursuant to a notary deed of 15 May 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1546 of 12 August 2006, and pursuant to a notarial deed of 13 October 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°805 of 07 May 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into “Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.”

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 4. "The Company will have the name "Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l."."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le vingt et un mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg),
a comparu:

«QP GOLUB EUROPE LIMITED», une société à responsabilité limitée, régie par le droit de la République d'Irlande avec siège social au 25/28 North Wall Quay, Dublin 1; République d'Irlande (ci-après «l'Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Pierre FELTGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin (Irlande) le 26 avril 2010;

ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Le comparant est le seul et unique associé de «QUINLAN PRIVATE GOLUB (LUXEMBOURG) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, (ciaprès «la Société») enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.423, établie et ayant son siège social 12-14 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 11 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1069 en date du 23 octobre 2004,

Lesquels statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 15 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1546 du 12 août 2006, et suivant acte notarié du 13 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°805 du 7 mai 2007.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en «Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 4. «La Société a comme dénomination «Avestus Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.»»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FELTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mai 2010. Relation: EAC/2010/6220. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).
Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010072277/74.

(100085143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

LX.Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.158.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071899/9.

(100084182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Mishal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.227.

Suite à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mishal Finance S.A. en date du 25 mai 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1. Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés à compter du 25 mai 2010 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

- La société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

- La société Mutua (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41471 au R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

- Monsieur Mahesh Patel, né le 7 juin 1981 à Botan Gujarat en Inde demeurant à 401, Amrit Building, Phirozshah Metha Road, Santacruz (West) - 400 054 Mumbai, Inde en tant qu'administrateur de la Société.

2. Le mandat d'administrateur-délégué suivant est renouvelé à compter du 25 mai 2010 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

- La société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur délégué de la Société.

3. Suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A, administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

- Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

- Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé à compter du 25 mai 2010 jusqu'à assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016:

- La société EURAUDIT S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 42889 au R.C.S. Luxembourg et ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg en tant que commissaires aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mishal Finance S.A. / Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

- / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010073238/37.

(100084762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Manageco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 154.085.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of June

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, B 152.281, represented by Mr Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961 at Utrecht, The Netherlands, director, with his professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, represented by Mr Wim Rits, born on June 14, 1970, in Merksem, Belgium, administrateur, with his professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and Mrs Johanna van Oort, born on February 28, 1967, at Groningen, the Netherlands, administrateur, with her professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

here represented by Mr Raymond THILL, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 June 2010.

The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name Manageco S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1,00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (*actions nominatives*) or bearer form (*action au porteur*) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on [the third Monday of June of each year]. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The

Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.4 The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

10.5 The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

20.4 The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2010.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2011.

The annual General Meeting is held on the first Thursday of June at 3 pm at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Travis Investment S.à r.l., prenamed and represented as mentioned here above	31,000 shares;
Total:	31,000 shares;

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

a) Mr Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, at Utrecht, The Netherlands, with his professional address in L-2636 Luxembourg, 1214 rue Léon Thyès;

b) Mr Wim Rits, born on June 14, 1970, in Merksem, Belgium, with his professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès;

c) Mrs Johanna van Oort, born on February 28, 1967, at Groningen, The Netherlands, with her professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès.

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2016:

Galina Incorporated, with registered office at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 313.825.

(v) that the address of the registered office of the Company is at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg .

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (1.500.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de Juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward

Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B 152.281,

représentée par Mr Ivo Hemelraad, né le 12 octobre, 1961 à Utrecht, Pays-Bas, administrateur, avec adresse professionnelle à L2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, Mr Wim Rits, né le 14 juin, 1970 à Merksem, Belgique, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès et Madame Johanna van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2010.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Manageco S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3 La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ains qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2 Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3 La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1 L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, [le troisième lundi de juin de chaque année]. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4 L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5 Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation

9.1 Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6 La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7 Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8 Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1 La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2 L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

10.4 Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

10.5 La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1 Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2 Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3 La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4 Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5 Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7 Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8 Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex..

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la société

12.1 Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expres-

sément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article

17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique

ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de Juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Travis Investment S.à r.l., sus-mentionnée:	31.000 actions;
Total:	31.000 actions;

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

I) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);

II) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);

III) sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2016:

a) Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961, à Utrecht, Pays-Bas, with avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès;

b) Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès;

c) Madame Johanna van Oort, née le 28 février 1967, à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 1214 rue Léon Thyès.

IV) Est nommée commissaire aux comptes de la Société, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année 2016:

Galino Incorporated, avec siège social à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay I, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 313825;

V) le siège social de la société est fixé à 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Coûts

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. LAC/2010/29653. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090163/567.

(100100601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 283.936.128,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour l'adresse inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Monsieur Glenn Campbell, gérant A de la Société:

L'adresse personnelle de Monsieur Glenn Campbell est désormais: Heiniweidstrasse 14, CH-8806 Baech.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour Glacier Re Holdings S. à r. l.

SGG Corporate Services S.A. .

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010071836/17.

(100084105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Brabant Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071856/10.

(100084172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Isabelnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.007.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071864/10.

(100084141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration des 3 et 4 mars 2010

En date des 3 et 4 mars 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gabriele CORTE, avec effet au 3 mars 2010, en qualité d'Administrateur.
- de coopter Monsieur Stefan ZUMTAUGWALD, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Utoquai 31, CH-8032 Zurich, Suisse, en qualité d'Administrateur, avec effet au 3 mars 2010, en remplacement de Monsieur Gabriele CORTE, démissionnaire.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010071884/18.

(100084138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Tradobest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.425.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 mai 2010:

La nomination de Madame Rési COLAUX, salariée, demeurant 25, rue des Prés à L-8089 Bertrange, délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir d'engager valablement celle-ci vis-à-vis des tiers sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes les opérations bancaires, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010072851/16.

(100083435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Lombard Odier Darier Hentsch Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration des 3 et 4 mars 2010

En date des 3 et 4 mars 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gabriele CORTE, avec effet au 3 mars 2010, en qualité d'Administrateur.
- de coopter Monsieur Stefan ZUMTAUGWALD, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Utoquai 31, CH-8032 Zurich, Suisse, en qualité d'Administrateur, avec effet au 3 mars 2010, en remplacement de Monsieur Gabriele CORTE, démissionnaire.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010071896/18.

(100084148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Miskina Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.588.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 avril 2010

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 avril 2010 que GFT Directors Limited et Finistere Directors Limited ont démissionné de leur mandat de gérant A de la Société avec effet au 19 avril 2010 et que Champel Directors Limited., société domiciliée au Woodbourne Hall, PO Box 3162, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, et M. Richard Hillier, né le 8 avril 1953 à Londres, demeurant professionnellement chez Rawlinson & Hunter S.A. au 18, rue Le Corbusier, CH-1208 Genève, Suisse, ont été nommées en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 19 avril 2010.

A compter du 19 avril 2010, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Champel Directors Limited, gérant A,
- M. Richard Hillier, gérant A,
- DMC S.à r.l., gérant B,
- Effigi S.à r.l., gérant B,

Pour Miskina Properties Luxembourg
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010071901/24.

(100084113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Porte de Pétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.448.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bascharage le 7 mai 2010

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur délégué pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

- Monsieur HOFFMANN Claude, indépendant
demeurant 5A rue de la Montagne, L-7460 Prettingen

Administrateurs:

- Monsieur Renato OLIBONI, employé
Adresse professionnelle à L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance
- Monsieur WAGNER Pascal, comptable,
Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

- Fiducial Expertise S.A
ayant son siège social 81, rue J-B Gillardin, L-4735 Pétange

Bascharage, le 7 mai 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010071934/25.

(100084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Prewos 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.534.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071936/10.

(100083857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pudel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.447.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071937/10.

(100084300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

AMB Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.622.

In the year two thousand and ten on the fourteenth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AMB PROPERTY EUROPE, B.V., a company incorporated and organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at WTC Amsterdam H-13 Zuidplein 108, Amsterdam 1077 XV, The Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34182605 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Ms. Emilie VIARD, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Amsterdam on June 8, 2010.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of AMB Fund Management S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on February 7, 2007, published in the *Mémorial C*, *Receuil des Sociétés et Associations* Number 729 on April 27, 2007 and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.622 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of Article 4.1 in the Company's articles of association.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 4.1. in the articles of association of the Company which shall be worded as follows:

“ 4.1. The corporate object of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment (the 2002 Law), of one or several Luxembourg fonds commun de placement organized under the form of fonds d'investissement spécialisés subject to the law of 13 February 2007 in relation to specialized investment funds. The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of those funds. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AMB PROPERTY EUROPE, B.V., une société constituée et régit en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à WTC Amsterdam H-13 Zuidplein 108, Amsterdam 1077 XV, Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34182605 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mlle Emilie VIARD, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 8 Juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur » par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de AMB Fund Management S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C , Recueil des Sociétés et Associations Numéro 729 du 27 avril 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.622, (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification de l'Article 4.1. dans les statuts de la Société.

III. Sur quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 4.1. dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **4.1.** L'objet social de la Société est la gestion, dans le sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la Loi de 2002), de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés (la Loi FIS). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing de ces fonds. La Société peut effectuer toutes les activités nécessaires à l'accomplissement de son objet social tout en restant dans les limites, toutefois, du chapitre 14 de la Loi de 2002.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2010. LAC/2010/26902. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076192/93.

(100087562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

R. Neta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071938/10.

(100084018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

R. Neta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071939/10.

(100084020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

R. Neta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010071940/10.

(100084023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

R. Neta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010071941/10.

(100084024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Tishman Speyer French Venture V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 457.825,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.596.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2010.

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010071980/14.

(100083958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

R. Neta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 87.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071942/10.

(100084029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Rhea, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 27.311.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RHEA

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2010071947/12.

(100084558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Rica Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 366, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 132.892.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071948/10.

(100084137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Rubens Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 82.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUBENS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010071950/13.

(100084013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Sanit Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 98.778.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071962/9.

(100084193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Rubin Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010071951/13.

(100084339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Rubin Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.018.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010071952/13.

(100084340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Apex Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 72.521.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14.06.2010.
Fiduciaire interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE
14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2010072860/14.

(100083818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Tined Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 40.464.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juillet 2008 à 10.00 heures

L'assemblée Générale reconduit les mandats de Madame Elise Lethuillier, Monsieur Reinald Loutsch et Monsieur Marc Ambrosien en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.
Pour la société
Signatures
Un Administrateur

Référence de publication: 2010071990/18.

(100084060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Schengen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt.
R.C.S. Luxembourg B 145.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071955/10.

(100084475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Société Luxembourgeoise M. Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 139.030.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071958/13.

(100084327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 141.486.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé du 7 juin 2010 que:

le capital de la société "Saipem Maritime Asset Management Luxembourg S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

- Saipem S.p.A., une société de droit italien avec siège social à Via Martiri di Cefalonia 67, 20097 San Donato Milanese, Milan, Italie, 2.000 parts sociales.

TOTAL: 100.000,- US Dollars divisé en 2.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juin 2010.

Roberto STRANIERI

Le gérant délégué

Référence de publication: 2010071960/19.

(100084126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Secolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 77, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Secolux S.A.

Y. PIANET

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010071963/12.

(100084035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Salmon & Seafood Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 26A, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 63.527.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010071961/13.

(100084338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Serilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 15, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 14.642.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010071964/13.

(100084328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Spillwollek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 10, rue de Reckange.
R.C.S. Luxembourg B 112.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010071968/10.

(100084299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Procastor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.943.

En l'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maus Frères S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Confédération Helvétique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0073927-7, ayant son siège social au 6, rue de Cornavin, 1201 Genève, Confédération Helvétique;

représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Genève, le 21 janvier 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de Procastor Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.943 et dont le siège social est établi au 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2403 en date

du 24 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 Janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-huit millions cinquante mille euros (EUR 268.050.000) représenté par deux cent soixante-huit millions cinquante mille (EUR 268.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un montant de cinq cent vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 527.849.693) par l'émission de deux cent cinquante-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize (259.799.693) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées et ont été souscrites et payées par Maus Frères S.A., prénommée, ici représentée comme il est dit, par un apport en nature sous la forme de:

(i) Douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-quatre (12.890.164) actions de Société Internationale de Production et de Diffusion Textile, une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la République Française, ayant son siège social au 92, rue Réaumur, 75002 Paris, France enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 398 429 316 («SIPDT») pour un montant de deux cent trente-neuf millions trois cent cinquante-deux mille sept cent soixante-douze euros (EUR 239.352.772);

(ii) Quatorze millions neuf cent six mille huit cent soixante et onze (14.906.871) actions de Société de Participations Immobilières et Financières de Passy, une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la République Française, ayant son siège social au 92, rue Réaumur, 75002 Paris, France enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 200 020 («SPIFP») pour un montant de vingt millions trois cent trente-cinq mille quatre cent soixante-trois euros (EUR 20.335.463); et

(iii) Cent mille (100.000) actions de Maus Frères International Services, une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la République Française, ayant son siège social au 92, rue Réaumur, 75002 Paris, France enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501 236 723 («MFIS») pour un montant de cent onze mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 111.458),

entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur des apports susvisés a été justifiée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de cinq cent vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 527.849.693) représenté cinq cent vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-treize (527.849.693) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 6.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4741. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010072265/72.

(100084961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Supertext Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.937.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2010071973/13.

(100084326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

The Wedding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 117.200.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chris MAES
Gérant

Référence de publication: 2010071975/11.

(100084427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

The Wedding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 117.200.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chris MAES
Gérant

Référence de publication: 2010071976/11.

(100084428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 67.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.469.

En date du 3 juin 2010, Monsieur Jean-Jacques Bonnaud a pris la décision de démissionner de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Suite à cette décision de démission, les personnes suivantes sont donc maintenant administrateurs de la Société:

- Madame Anna Molinotti
- Monsieur Jean Bensaïd; et
- Madame Corinne Namblard.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010072893/19.

(100084337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

The Wedding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 117.200.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chris MAES
Gérant

Référence de publication: 2010071977/11.

(100084430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

The Wedding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 59, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 117.200.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chris MAES
Gérant

Référence de publication: 2010071978/11.

(100084434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071981/11.

(100084106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071982/10.

(100084112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Abattoir Ettelbruck S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 130.564.

L'an deux mille dix, le deux juin.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme unipersonnelle "ABATTOIR ETTTELBRUCK S.A.", avec siège social à L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B130.564,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2074 du 24 septembre 2007,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy WALTENER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Bivels;
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kim Ries, employé privé, demeurant à Bastendorf.

Composition de l'assemblée

Le représentant de l'actionnaire unique ainsi que le nombre d'actions que l'actionnaire unique détient ont été portés sur une liste de présence, signée par le représentant de l'actionnaire unique et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- augmentation du nombre des actions de quatre mille (4.000) à huit mille (8.000) actions et réduction de la valeur nominale d'une action de mille (1000) euros à cinq cents (500) euros;
- modification de l'article cinq des statuts.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, le représentant de l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'actionnaire unique décide d'augmenter le nombre des actions de quatre mille (4.000) à huit mille (8.000) actions et de réduire la valeur nominale d'une action de mille (1000) euros à cinq cents (500) euros;

Deuxième résolution

A la suite de cette décision, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions (4.000.000) euros, représenté par huit mille (8000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500) euros chacune. Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions (10.000.000) euros, représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500) euros chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Waltener, Kirsch, Ries, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 juin 2010. Relation: DIE /2010/5277. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 10 juin 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010072994/55.

(100084833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

VDL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour VDL SARL

Jean-Paul WAGNER

Gérant administratif

Référence de publication: 2010071994/13.

(100083837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Fondation Félix Chomé, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 50, route d'Eich.

R.C.S. Luxembourg G 13.

Bilan au 31 décembre 2009
(après affectation du résultat)

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Immobilisé	1.825.827,43	Patrimoine	33.730.028,82
Portefeuille - titres	30.226.829,25	Réserves	<u>3,76</u>
		Fonds Joseph Kauffman	3,76
Créances à court terme	19.954,39		
Avoirs en banque et caisse	7.705.749,44	Provisions	<u>6.002.478,37</u>
		pour rénovation F. Chomé	2.362.480,38
		pour grosses réparations bâtiment A	70.000,00
		pour grosses réparations villa Chomé	250.000,00
		pour dépréciation portefeuille/titres	2.500.000,00
		pour nouvelles acquisitions	39.997,99
		pour bourses d'études F.Chomé - Bastian	60.000,00
		pour projet Miséricordia - Portugal	720.000,00
		Dettes à court terme	<u>45.849,56</u>
	<u>39.778.360,51</u>		<u>39.778.360,51</u>

Budget de l'exercice 2010

Recettes		
Recettes locatives		259.500
Recettes diverses		671.075
Dépenses diverses et charges		
Impôts et taxes		12.000
Assurances		8.000
Frais de personnel, charges sociales et subventions		180.000
Energie, eau, gaz, fuel, téléphone et TV		105.000
Nettoyage, entretien courant et gardiennage		140.000
Grosses réparations		250.000
Charges diverses		80.000
Dotations aux amortissements		35.575
Provisions et imprévus		100.000
Fournitures diverses		<u>20.000</u>
Total:		<u>930.575</u> <u>930.575</u>

Le conseil d'administration: Marlyse Neuen-Kauffman, président
 Roland Hoff, administrateur
 François Pauly, administrateur
 Jacques Hansen, administrateur
 Michel Wurth, administrateur
 Dr. Fernand Metzler, administrateur
 Georges Helminger, administrateur

Référence de publication: 2010073109/47.

(100084782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.